

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 24 novembre 2016 à 21 Heures.

L'an deux mille seize, le jeudi 24 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN GARCIA BARNADAS NAVARRE CHANUT DUBOURDIEU DARBAS LETELLIER PAYROS GARROS Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2016 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- **Renégociation emprunts – DM**
 - **Prime de fin d'année - DM**
- **Départ à la retraite Sarniguet Patrick**
 - **Facture Lotissement - DM**
- **Demande utilisation salles par le District du Gers de Football**
 - **Convention Un Air de Gers**
 - **Journée de la forêt 21 mars 2017**
- **Prise en charge financement appareil auditif**
 - **CCAA Projet de Fusion**
 - **Examen divers devis**
 - **Questions diverses**

Monsieur Patrick NAVARRE est nommé secrétaire de séance.

Renégociation emprunts – DM

● **Emprunt Banque Postale**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick NAVARRE, Président de la commission des Finances, qui expose les diverses négociations entreprises auprès des organismes bancaires auxquels la commune est liée par emprunts.

Deux emprunts de la Caisse Régionale Agricole Pyrénées Gascogne portant les numéros 51089753352 et 51063297216 peuvent être rachetés à un taux et une durée moindres. Pour financer cette opération il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 295 119.00 euros auprès de la Banque Postale.

Le conseil municipal prend connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées, proposées par la Banque Postale, à savoir :

Score Gissler : 1A

Montant : 295 119.00 Euros

Durée : 12 ans – Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2029

Objet : financer un refinancement

Taux : fixe de 1,27 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances : trimestrielles

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Débloqué des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18 Janvier 2017 avec versement automatique à cette date sachant que les fonds seront demandés pour le 9 décembre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce nouvel emprunt et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale – CP X215 – 115 rue de Sèvres – 75275 PARIS CEDEX 06

• Emprunt Banque Populaire Occitane

Monsieur Patrick NAVARRE indique ensuite qu'après divers entretiens avec la Banque Populaire Occitane, il est possible de renégocier l'emprunt N° 7031495, d'un montant initial de 250 000 euros – reconstruction guinguette- qui se termine en 2023.

Il en détaille les conditions :

Nouveau taux : 2 % au lieu de 4,28 %

Durée et périodicité : inchangées

Frais d'avenant : 1365 €

Les IRA passeront à 8 %

Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire :

• à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Populaire Occitane – Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou -31135 BALMA CEDEX

• Décisions modificatives

Monsieur le Maire explique que suite au rachat et à la renégociation des emprunts il faut procéder à des écritures budgétaires :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
1641 (16) – Emprunts en euros	295512.49€	1641 (16) Emprunts en euros	295119.00€
2313 (23) – 128 : Constructions	-393.49 €		
	295119.00 €		295119.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
61521 (011) Terrains	-1970.00 €		
6688 (66) Autres	1970.00 €		
TOTAL DEPENSES	295119.00 €	TOTAL RECETTES	295119.00 €

Le Conseil Municipal approuve ces écritures.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel LAGARDE, Maire adjoint, qui indique à l'assemblée que la commission « personnel » s'est réunie le 17 novembre dernier. Il explique qu'un nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est instauré dans la fonction publique et doit être mis en place au 1^{er} janvier 2017.

De ce fait la prime annuelle habituellement attribuée aux agents en une seule fois sera transformée. Il propose donc pour 2016 qu'elle soit versée avec les salaires de décembre.

Il suggère de moduler l'indemnité sur une base de 530,- € comme les années précédentes selon la valeur professionnelle des agents appréciée, en tenant compte :

- De la quotité d'emploi de chaque agent (35 H, 20 H, 17.50 H, 17 H, 13.25 H, 13 H)
- De l'absentéisme (au prorata du nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire)
- De la qualité du travail effectué
- Du comportement

En fonction de ces critères d'attribution, la commission demande que le montant de l'indemnité soit de 300,- € pour Monsieur CAZES et de 530,- € pour les autres membres du personnel au prorata de la quotité d'emploi de chaque agent.

Accord des membres du conseil municipal à l'exception de Mme SARNIGUET et de M. BARNADAS qui s'abstiennent.

Afin de procéder au versement de cette prime dont le montant total est de 3846 euros, une décision modificative au budget est nécessaire, soit article 6218 – 3846 € et 6411 + 3846 €. Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur LAGARDE donne quelques explications sur le RIFSEEP qui remplacera l'ensemble des primes existantes, devra être alloué mensuellement, dépendra du cadre d'emploi et comprend deux parties l'IFSE et le CIA.

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Cette modulation trouvera son fondement dans :

- ✓ la diversification des compétences et des connaissances
- ✓ le savoir-faire technique
- ✓ les responsabilités et l'autonomie
- ✓ les capacités relationnelles
- ✓ les sujétions particulières.

LE CIA (complément indemnitaire annuel) est facultatif, modulable, semestriel ; il sera travaillé par la commission pour définir ou pas sa mise en place.

L'ensemble de ces décisions est soumis à la saisine et l'approbation du comité technique du centre de gestion du Gers et sera à nouveau présenté au conseil municipal de décembre pour validation.

L'attribution du Rifssep est individuelle et sera formalisée d'un arrêté par agent. Par contre, les textes et décrets ne sont pas encore parus pour le service technique et feront l'objet d'une autre saisine.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le tableau présenté, qui concerne les personnels administratifs et l'éducateur APS, dans l'attente du résultat du comité paritaire.

Les membres du conseil donnent leur accord.

Départ à la retraite Sarniguet Patrick

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de mise à la retraite de Monsieur Patrick SARNIGUET, adjoint technique principal 1^{ère} classe, qui souhaite partir à la retraite à compter du 1^{er} mars 2017.

Avis favorable.

Facture Lotissement - DM

Monsieur le Maire rappelle le rôle de Me Eric VIDAL, avocat chargé de défendre les intérêts de la commune dans la procédure ouverte à l'encontre des entreprises débitrices dans le dossier du lotissement. Ces honoraires s'élèvent pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 à 676 € 80. Il y a lieu de procéder à une décision modificative pour régler cette note.

Les articles impactés sont 023 – 021 + 677 € - 2041632 Bâtiments et installations + 677 €
6156 – Maintenance – 677 €

Accord de l'assemblée.

Demande utilisation salle par le District du Gers de Football

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande qu'il a reçue de Monsieur Patrice THORIGNAC au nom du District du Gers de Football pour utiliser comme l'an dernier, le terrain de tennis couvert. Il s'agit de mettre en place du Football en salle pour les jeunes de 5 à 13 ans durant la période du 10 décembre au 4 mars 2017 inclus.

Le conseil municipal donne son accord, une convention formalisera la mise à disposition.

Convention Un Air de Gers

Monsieur le Maire avise l'assemblée de la lettre de l'association Un Air de Gers, présidée par M. Bernard St Sermin, qui sollicite une salle communale pour les répétitions musicales de ses membres.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de cette association, le local de l'ancien Dojo, situé avenue des Pyrénées, mais ajoute qu'il convient d'abord de résilier le contrat qui liait la commune avec l'association Yoga Jeff pour la pratique du yoga. En effet, il n'est plus dispensé de cours.

Le conseil municipal est favorable à la résiliation de la convention avec Yoga Jeff ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle avec Un Air de Gers sauf M. Dubourdiou qui s'abstient.

Journée de la forêt – 21 mars 2017

Monsieur Michel CHANUT, conseiller municipal, rappelle ce projet et confirme que la journée de la forêt aura bien lieu mardi 21 mars 2017 en partenariat avec le syndicat des propriétaires forestiers du Gers et le lycée agricole de Masseube entre autres.

L'objectif de cette journée est de communiquer sur la forêt, ses rôles économiques, environnementaux et sociaux. Le public ciblé est le grand public et les scolaires. Des circuits commentés sur la forêt et sa gestion, le bois matière d'avenir, plantation avec des scolaires pourraient être organisés.

A suivre.

Prise en charge financement appareil auditif

Monsieur le Maire enseigne à l'assemblée, le problème de surdit  qui s'est r v l    deux agents du service technique, lors de visite m dicale de contr le et qui n cessitera un appareillage.

Il ajoute qu'il existe le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicap es) qui peut prendre en charge une partie de la facture des proth ses auditives dont le co t est  lev .

Un premier dossier de financement est pr sent  par le service m decine du Centre de Gestion du Gers qui g re la demande de M. Philippe PESQUIDOUX dont le reste   charge des appareils s' l ve   3021   40.

Il annonce que la municipalit  peut avancer cette somme et  tre ensuite int gralement rembours e gr ce au Fiphfp.

Le conseil municipal  met un avis favorable   l'unanimit .

CCAA Projet de Fusion

Monsieur le Maire indique que lors du dernier conseil communautaire, les membres du bureau et en particulier Monsieur Jean MINVIELLE, Vice Pr sident en charge de la Prospective ont souhait  que les conseillers municipaux du territoire qui ne s' taient pas encore positionn s,  mettent un avis sur la fusion des bassins de vie afin d'orienter le travail de la CCAA et approfondir la r flexion relative   l'avenir du territoire.

Puis il pr sente un petit expos  :

En France, les bassins de vie sont d finis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont acc s aux  quipements et services les plus courants. C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants. En 2012, 1666 bassins de vie structurent le territoire national, dont 1287 sont qualifi s de ruraux au sens des crit res adopt s par la Commission Europ enne. Les bassins de vie ruraux sont naturellement plus  tendus et moins dens ment peupl s que les bassins de vie urbains (379) ; les  quipements y sont moins vari s. C'est pourtant dans ces bassins que la population a le plus augment  au cours de la derni re d cennie.

Chaque bassin de vie est construit autour d'un p le de services qui dispose au moins de la moiti  des  quipements de la gamme interm diaire, comme par exemple les supermarch s, les coll ges et les postes de police ou de gendarmerie. La quasi-totalit  des 1666 bassins de vie h berge par ailleurs tous les types d' quipements de proximit  comme les commerces de proximit , les  coles ou encore les professionnels de la m decine de premier secours. Selon les crit res utilis s par la Commission Europ enne, les trois quarts des bassins de vie fran ais sont ruraux. Ils concentrent plus des deux tiers des communes fran aises, soit 78 % de la superficie du pays, mais seulement 31 % de sa population ; leur densit  de population est huit fois moindre. Toutefois, depuis dix ans, la population des espaces ruraux a augment  1,5 fois plus vite qu'en milieu urbain.

Monsieur le Maire exprime plusieurs possibilit s de fusion, soit :

Fusion dans le d partement

n  1 : avec la Communaut  de Communes du Bas Armagnac (Nogaro)

n  2 : avec la Communaut  de Communes des Bastides et Vallons du Gers (Marciac)

n  3 : avec les 2 Communaut s Bas Armagnac et Bastides et Vallons du Gers

Fusion avec l'ext rieur du d partement

n  4 : avec la Communaut  de Communes d'Aire sur l'Adour

n  5 : avec les 2 Communaut s Bas Armagnac et Aire sur l'Adour

n  6 : avec Bas Armagnac + Bastides et Vallons du Gers et les CC du PETR (P le d' quilibre Territorial et Rural)

Il indique que cette pr sentation n'est pas restrictive et que d'autres choix peuvent  tre sugg r s par les  lus.

Les conseillers municipaux n'ayant pas d'autre proposition à émettre, il est procédé au vote à main levée, pour le résultat suivant :

- n° 1 : avec La communauté du Bas Armagnac : **3**
- n° 2 : avec la communauté des Bastides et Vallons du Gers : **0**
- n° 3 : avec les 2 communautés Bas Armagnac et Bastides et Vallons du Gers : **7**
- n° 4 : avec Aire sur l'Adour : **0**
- n° 5 : avec Bas Armagnac et Aire sur l'Adour : **4**
- n° 6 : avec Bas Armagnac + Bastides et Vallons du Gers et les CC du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) : **1**

Ces suggestions seront communiquées à la CCAA. Dossier à suivre

Examen divers devis

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathieu BARNADAS qui présente un devis pour le raccordement de la maison neuve de M. DARROUX Julien au réseau d'assainissement, Impasse des écoles, d'un montant de 300 euros HT.

Devis approuvé.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel CHANUT, conseiller municipal, qui alerte l'assemblée sur le projet de carte, réalisé au niveau européen, qui déclasserait la commune d'Aignan de zone défavorisée simple en zone de plaine, entraînant une diminution conséquente des aides attribuées aux éleveurs ainsi qu'à l'installation de jeunes agriculteurs.

Monsieur le Maire l'informe qu'un courrier sera envoyé au nom du conseil municipal aux élus nationaux et départementaux afin que soit révisé le projet de carte et que la commune d'Aignan soit maintenue dans la zone défavorisée simple de ce document.

Avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure 03 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 25 Novembre 2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 25 novembre 2016

Le Maire,
Philippe BARATAUT

